



**Décision CODEP-CLG-2018-009931**  
**du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 février 2018**  
**portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 16 ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003067 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur la proposition du directeur général,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

1° À compter du 21 février 2018, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Patrice GUYOT, délégué territorial de la division de Bordeaux, appelé à d'autres fonctions.

2° À compter du 21 février 2018, Madame Hermine DURAND, cheffe de la division de Bordeaux, assure par intérim les fonctions de déléguée territoriale de la division de Bordeaux.

**Article 2**

1° À compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, il est mis fin aux fonctions de Madame Bénédicte GENTHON, directrice de la direction de l'environnement et des situations d'urgence, appelée à d'autres fonctions.

2° À compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, Monsieur Christophe QUINTIN, inspecteur en chef, assure par intérim les fonctions de directeur de la direction de l'environnement et des situations d'urgence.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 21 février 2018.

*Signé par :*

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET